

ABAM
Royale Association Belge
des Assureurs Maritimes
ASBL



BVT
Koninklijke Belgische Vereniging
van Transportverzekeraars
vzw

PROGRAMME
FORMATION APPROFONDIE EN
ASSURANCES TRANSPORT
2018 - 2019

Organisée par la Royale Association Belge
des Assureurs Maritimes asbl

Dans le cadre du recyclage légal (Loi du 27.03.1995, art. 11, §4bis) l'ABAM BVT
a été accréditée via Assuralia par la CBFA sous le numéro 100035

Suivre une heure de cours (= +/- 60 minutes) rapporte 1 point.



Objectif

Cette formation veut analyser clairement la structure et le fonctionnement du marché des assurances transport, en se référant à la législation existante et à la jurisprudence actuelle.

Les participants obtiendront une bonne connaissance de l'application de l'assurance sur facultés. Ils comprendront mieux les clauses d'assurances spécifiques. Ils apprendront à bien connaître les types de couverture ainsi que les règles de base pour l'appréciation d'un risque. Ils auront en outre une meilleure connaissance des caractéristiques des différentes marchandises.

Ils bénéficieront également de formations en CMR, corps intérieur et corps de mer, recours, prévention et avaries particulières et avaries communes.

Groupe cible

Les collaborateurs d'assureurs et de courtiers actifs dans la branche transport.

Les risk managers, experts, dispatcheurs et avocats, qui cherchent à suivre une formation générale approfondie dans la matière.

Méthodologie

Les professeurs sont tous des gens du métier à qui il a été demandé d'alterner explications théoriques et exemples pratiques. De temps en temps, il y aura également des exercices concrets. On attend une participation active des étudiants .

Chaque professeur donnera ses cours dans sa langue maternelle, soit le néerlandais, soit le français ou l'anglais.

Examen et attestation de participation

La formation sera suivie d'examens par écrit pour les participants qui se sont inscrits à la totalité de la formation. Une attestation de participation sera délivrée par la suite.

Les examens seront présentés sous forme de questions ouvertes ou de questions « multiple choice ». Chaque participant pourra répondre en néerlandais ou en français, à son propre choix.

Place et dates

Place : **Bluepoint Antwerpen**
Filip Williotstraat 9 – 2600 Berchem
www.bluepoint.be

Dates : chaque mardi soir du 25 septembre 2018 au 2 avril 2019, sauf pendant les périodes de vacances scolaires

Heures : de 17h30 à 20h30



Contenu et dates

□ Module 1 : Doctrine (NL)

Enseignant : Mr. Jan Haentjens (9 h.)

dates: 25 septembre 2018 - 2 et 9 octobre 2018

Base légale

Loi relative aux assurances du 4 avril 2014

La loi des assurances maritimes, loi du 21 août 1879

Caractéristiques des contrats d'assurance

Vocabulaire et notions des contrats d'assurances maritimes

Pratique des polices d'assurances maritimes

□ Module 2 : Introduction à la connaissance des marchandises (NL)

Enseignant : Mr. Willem Van Renterghem (9 h.)

dates: 16 et 23 octobre 2018 - 6 novembre 2018

Marchandises dans la chaîne logistique : types de marchandises, marchandises en colis et en vrac, marchandises conditionnées...

Conditionnement lors du transport et lors du stockage des marchandises

Problèmes de glissement, condensation, échauffement, pertes...etc.

Mesures de prévention

□ Module 3 : La Police d'Assurance d'Anvers sur Marchandises du 20.04.2004 (NL)

Enseignant : Mr. Jef Gorrebeeck (9 h.)

dates: 13, 20 et 27 novembre 2018

Les assurances sur facultés dans le commerce international : référence e.a. aux Incoterms

Analyse de la Police d'Assurance d'Anvers sur Marchandises du 20.04.2004 et comparaison avec les conditions des 'Institute Cargo Clauses' et les conditions du marché français

Théorie des trois dimensions du risque

Les couvertures additionnelles habituelles et les restrictions des couvertures

□ Module 4 : Corps de mer (NL)

Enseignant: Mr. Peter Van den Wouwer (6 h.)

dates: 4 et 11 décembre 2018

Inventaire des assurances pour propriétaires de navires

Inventaire des assurances corps de mer

Compte-rendu des clauses I.T.C. Hulls 1983

Compte-rendu du Plan Nordic 2016

Couverture Loss of Hire suivant le Plan Nordic

Comparaison entre I.T.C. et le Plan Nordic

Introduction à l'assurance Pandi

□ Module 5 : Corps intérieur (NL)

Enseignant : Mr. Bart Staes (3 h.)

date: 18 décembre 2018

L'objet assuré

Différents types de polices d'assurance



Les conditions d'assurance NBC et celles de l'ABAM
Règlement de sinistres
Rôle du courtier d'assurance
Évaluation des risques et tarification

□ Module 6 : Avarie particulière et règlement en assurances maritimes (NL)

Enseignant : Mr. Daniel Servaty (9 h.)
dates: 8, 15 et 22 janvier 2019

Introduction
Aspect historique
Constitution et analyse d'un dossier d'avarie
Intermédiaires
Le règlement des dommages en avarie particulière
Litiges
Prescription

□ Module 7 : Avarie Commune (FR)

Enseignant : Mr. Michel Serruys (3 h.)
date: 29 janvier 2019

Définition et introduction historique
Dispositions légales et clauses contractuelles
York-Antwerp Rules (1974 et 2016)
Procédure
Avarie commune et assurances
Corps fluvial (règlementation IVR)
Sauvetage (LOF et autres)
Exercice

□ Module 8 : Recours (NL)

Enseignant : Mr. David Goris (6 h.)
dates: 5 et 12 février 2019

Introduction
Principes de responsabilité transport de mer
Conventions internationales : Hague Rules, Hague/Visby Rules, Hamburg Rules, Rotterdam Rules
Points d'attention pour les actions en recours
Case study
Principes de responsabilité transport routier
Convention internationale : CMR
Points d'attention pour les actions en recours
Case study
Principes de responsabilité transport ferroviaire
Convention internationale : CIM
Points d'attention pour les actions en recours
Case study
Principes de responsabilité transport aérien
Conventions internationales de Varsovie et de Montréal
Points d'attention pour les actions en recours
Case study
Exercice



□ Module 9 : Responsabilité du transporteur vis à vis des marchandises transportées CMR (NL)

Enseignant : Mr. Serge Vanholme (9 h.)
dates: 19 et 26 février 2019 - 12 mars 2019

La convention CMR article par article
La police d'assurance CMR

□ Module 10: Assurances de commodités (NL)

Enseignant : Mr. Hans Fokker (3 h.)
date: 19 mars 2019

Approche pragmatique du sujet "commodities" :

- Introduction, notion du sujet "commodities" ou "matières premières".
- Exemples (grande diversité)
- Majeurs intervenants (trader, transporteur, assureur, etc.)
- Divers risques spécifiques
- Maîtrise des risques (risk management)
- L'art de la recherche d'information importante (caractéristiques des différentes matières premières, renseignements sur les risques, navires, ...etc.)
- Conditions d'assurance

□ Module 11: Sanctions économiques / Programmes internationaux (NL / EN)

Enseignants :Mr. Eric De Smet et Mr. Lutz Weinlich (3 h.)
date: 26 mars 2019

Sanctions économiques

Introduction générale au régime des sanctions internationales
Pays niveau A et niveau B
SDN (individual targeted persons)
Outils à disposition de la compliance
Clauses sanctions

Programmes internationaux

Introduction (notion, définitions)
Objectifs et avantages des programmes internationaux
Raison d'un programme international, aspects juridiques et de compliance pour les assurances transports
Master policy vs. Local policy
Master policy: clauses nécessaires (FinC, BCI, DIC/DIL)
Local policy : avantages, exigences locales
Exemples de pays non-admis
Underwriting cluster et procédures en cas de sinistres
Fiscalité

□ Module 12: Misappropriation (EN)

Enseignant : Mr. Joe Corless (3u.)
date: 2 avril 2019

Misappropriation : causes, caractéristiques, exemples, management, mitigation et recouvrement

Nombre total d'heures de formation :72 h.



Examens:

Mardi 30 avril 2019 : modules 1, 3 et 4
Mardi 7 mai 2019 : modules 5, 6, 7 et 8
Mardi 14 mai 2019 : modules 2, 9, 10 et 11
Le module 12 ne fait pas l'objet d'examens

Inscriptions et droit d'inscription

Veillez vous inscrire uniquement via notre site web www.abambvt.be (sous rubrique Formation)

Le droit d'inscription par participant (y compris la documentation et l'accueil avec sandwiches et boissons) revient à:

pour la formation entière :

- pour les membres effectifs et adhérents de l'ABAM BVT: EUR 1.500,-
- pour les non-membres : EUR 1.750,-
- à partir de 3 inscriptions par compagnie ou cabinet il y a une réduction de 10%
- pour étudiants : EUR 250,-
- (Le nombre de places est restreint. Le droit d'inscription est exempt de la TVA)

par module séparé :

- pour les membres effectifs et adhérents de l'ABAM BVT: EUR 85,- par soirée
- pour les non-membres : EUR 95,- par soirée
- à partir de 3 inscriptions par module séparé, par compagnie ou cabinet il y a une réduction de 10%
- pour étudiants EUR 25,- par soirée
- (Le nombre de places est restreint. Le droit d'inscription est exempt de la TVA)

Pour le paiement, nous vous prions d'attendre la facture qui vous sera envoyée.

En cas d'annulation :

- Une annulation téléphonique doit être confirmée par message électronique ou voie postale.
- En cas d'annulation avant le début du programme, l'ABAM BVT facturera EUR 175,- comme frais fixes d'inscription et de dossier. Une fois le programme entamé, l'intégralité du droit d'inscription sera due.
- En cas d'annulation jusqu'à une semaine avant le début d'un module, l'ABAM BVT facturera EUR 20,- comme frais fixes d'inscription et de dossier. Une fois ce délais passé, l'intégralité du droit d'inscription sera due.

P.M.: Aucune mesure n'est prévue concernant des régimes comme le congé-éducation, le portefeuille PME... Il ne sera pas possible d'en bénéficier.



Professeurs



Joe Corless est co-fondateur et Operations Manager de Gray Page. Il traite des dossiers importants pour un nombre de propriétaires cargo, d'assureurs cargo, de cabinets d'avocats, P&I clubs et de propriétaires de navires.

Avec une expérience de plus de vingt ans, Mr. Corless est hautement qualifié comme investigateur maritime.

Il est intervenu dans plusieurs centaines de dossiers à travers le monde dont certaines affaires bien connues de piraterie, vol de cargo et détournement (misappropriation). Il est une autorité en matière de détournement (misappropriation), fraude, vol de cargo et recouvrement, piraterie et recherche de biens. Les dossiers qu'il mène à bien sont généralement difficiles et complexes, souvent ils se situent dans un cadre de litige ou d'arbitrage s'étendant sur plusieurs juridictions. Joe Corless a débuté sa carrière en Asie du sud-ouest auprès de l'ICC International Maritime Bureau. Il est retourné en Grande Bretagne en 1995 pour fonder la division de recherches chez MRC. En 2003 il est devenu co-fondateur de Gray Page.

Mr. Corless est diplômé en Maritime Business and Law de l'université de Plymouth. Il est membre du Baltic Exchange et du Nautical Institute.



Eric De Smet a suivi une formation juridique master à l'Université d'Anvers, une formation post-graduat Marine & Law Insurance, ainsi qu'un post-graduat Economics. Il a débuté sa carrière à URS comme juriste d'entreprise pour devenir ensuite directeur. (1984-1999) Il a aussi été directeur Marine & Transport chez Nateus (1999-2012). A présent il est manager chez Baloise Insurance au département Marine & Transport.

M. De Smet est le Président du Cercle d'Etude d'Assurances Maritimes, membre de la division Legal & Compliance chez ABAM BVT, membre du Policy Forum chez IUMI où il sert d'intermédiaire (liaison) pour le Cargo Committee de IUMI.



Hans Fokker est Néerlandais. Il habite déjà depuis plus de 40 ans dans la région anversoise. Il peut faire valoir une longue carrière dans le secteur des transports maritimes. Après une formation de capitaine au long cours, il a effectué pendant 10 ans des voyages de mer au service de plusieurs compagnies maritimes, dont l'entreprise belge ABC Containerline. Par après il a continué à travailler pour cette même entreprise comme inspecteur de nouveaux navires en construction et comme operations manager. A deux reprises il a exercé des responsabilités au sein d'un terminal à container (managing director/Rotterdam Hessentatie et operations manager/APM terminals Zeebrugge) Il a été risk manager assurances maritimes (Gerling) et manager dans une entreprise de remorquage (Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen) Depuis début 2015 il travaille comme conseiller indépendant en risques de transport par le biais de Fokker Maritiem Advies pour e.a. HDI Global.



David Goris a obtenu un grade de bachelor en droit, en gestion d'entreprise et en expédition & assurances. Il a travaillé 4 ans comme claims handler auprès de Marine Claims Bureau (TT Club) et pendant 2 ans auprès de Henry Voet-Genicot, où il a traité des dossiers d'actions en recours et d'avarie commune. Ensuite, il a été engagé par Marsh au département Cargo Claims. Depuis 2013, il dirige Barbuss Europe, une entreprise spécialisée en actions en recours.



Jef Gorrebeeck est licencié en droit (master, U.I.A. – Anvers 1979) et en droit des entreprises (U.L.B. - Bruxelles 1980). Il a également obtenu la licence en sciences portuaires et maritimes (RU Gand) (1985).

Il a débuté dans le secteur maritime auprès d'un affréteur libanais (C.A.B.B.C.O.) Après avoir travaillé environ six ans comme assureur maritime auprès de Bracht- Aegis à Anvers, il a commencé à travailler pour Vanbreda Risk and benefits, Marine Department où il est actuellement Senior Marine Advisor. Il est aussi Juge Conseiller auprès du Tribunal du Commerce à Anvers et professeur associé à l'Université d' Anvers

Jef Gorrebeeck est administrateur auprès de l'Association Belge du Droit Maritime, vice-président auprès du Cercle d'étude d'Assurance Maritime et conseiller externe de la Commission du Droit Maritime, qui s'occupe de la rédaction de la nouvelle loi de droit maritime belge.

Il a fait partie de la commission Polant qui a effectué la rédaction de la Police d'Assurance d'Anvers de 2004.



Jan Haentjens est licencié en droit (master, UGand 1991) et licencié en sciences maritimes (UGand 1992). Il a obtenu le Postgraduate Degree in Marine Insurance (WMU London 2006) et est diplômé pour la formation spécialisée en droit du transport (Grotius Academie Nijmegen). Il enseigne les 'assurances maritimes' auprès de l'Institut Supérieur à Gand et donne de multiples conférences et formations auprès de UNIZO, Antwerp Management School, Brokers Training, OTM, BCCL.

Mr. Haentjens a travaillé de 1994 à 2015 pour L'Européenne (Nationale Suisse Company). A présent il est secrétaire-général auprès de Jean Verheyen (AXA).

Il est membre de la division TRL et président de la division Legal & Compliance au sein de l'ABAM BVT.



Après avoir obtenu son Master Degree in Economical Science, **Michel Serruys** travaille depuis 1978 pour Atlantis International Services en tant que partenaire et managing director. Il est ancien président du Cercle d'Etudes d'Assurances Maritimes et de l'Association Belge des Dispatcheurs.



Daniel Servaty a obtenu un Master en droit (KUL 1981) et un Master en notariat (KUL 1982). Il a obtenu une agrégation en droit pour l'enseignement supérieur non-universitaire (1982). Après son service militaire, il est devenu officier de réserve pour la marine. Il a débuté sa carrière en assurances en 1984 auprès d'une agence d'assurances maritimes et ensuite il a été responsable d'un département d'assurances maritimes auprès d'un assureur. En 1992 il est devenu courtier chez Hudig Langeveldt (à présent AON).

Depuis 2012 il est conseiller indépendant. De 2015 'à 2017 il a, entre autres, travaillé pour Willis Towers Watson comme senior consultant et practice leader Ports, Terminals, Transport & Logistics. A partir de 2018 il est Director, responsable pour le placing, le centre des compétences et pratiques (practices).

En 1996 il a obtenu le post-graduat en sciences des assurances (KUL). Il est membre actif (classe de droit maritime) et secrétaire-général auprès de l'Académie Royale de Marine de Belgique, ancien président du Cercle d'étude des Assurances Maritimes et capitaine de vaisseau (R) auprès de la composante marine où il est à présent commanding officer de la Réserve de la Marine.



Bart Staes a suivi des études supérieures de transports et d'assurances à l'Institut Sint-Lodewijk de 1987 à 1990. Il a été actif depuis 1990 comme courtier d'assurances chez Thilly de Eessel et depuis 1997 comme souscripteur auprès de la société BDM. Il est le président de la division Corps Intérieurs auprès de l'Abam et membre du IUMI FIY committee. (Fishing vessels, Inland Hull and Yachts).



Peter Van den Wouwer a suivi les études Expédition Navigation Maritime à l'Institut Sint Lodewijk. (à présent connu sous le nom d'Ecole Supérieure Charlemagne). De décembre 1979 jusqu'en juillet 1985 il a travaillé chez les experts (adjusters) Henry-Voet-Genicot, où il a traité principalement des dossiers d'avarie commune. En août 1985 il a rejoint le département 'claims' chez Henrijean à Anvers, qui a été repris par Marsh SA, où il occupe à présent en tant que directeur Marine Practice, la fonction de Hull Liability Claims Manager. Sa grande expérience en matière des conditions d'assurance corps de mer et du traitement des claims corps de mer, lui vaut d'être régulièrement invité comme orateur d'occasion.



Serge Vanholme est licencié en droit. (VUB, 1986) Il travaille depuis 28 ans comme claims adjuster dans le secteur des assurances maritimes. Il a débuté sa carrière auprès de L'Européenne et est passé après 5 ans de service, au courtier Thilly Van Eessel. Depuis 21 ans maintenant il travaille pour Jean Verheyen sa, où il occupe à présent la fonction de Deputy Director Claims. Il est spécialisé, entre autres, en matière du CMR et il est le président de la division TRL au sein de l'ABAM BVT.



Willem Van Renterghem a été formé à l'Ecole supérieure de navigation à Anvers et en finance à l'Ecole supérieure Lessius.(Anvers)
Il a débuté sa carrière comme timonier, troisième classe auprès de la CMB. Ensuite il est devenu expert chez Sparks&Co et ITS. Depuis 2003 il est Senior Claims Advisor chez DP Survey Group. Il donne aussi des cours à l'Ecole Supérieure Charlemagne à Anvers. (KDG)



Lutz Weinlich est d'origine allemande. Il a débuté sa vie professionnelle comme underwriter / claims handler auprès de Carl Schöter GmbH, un Marine Managing General Agent. En 2013, il a commencé à travailler pour HDI Global SE. Jusqu'en 2015 il était underwriter dans les bureaux de la société mère en Allemagne. Cette année il a déménagé et il exerce maintenant en Belgique une fonction comparable dans le Branch Office for Belgium de HDI Global. M. Weinlich dispose des diplômes LL.M Master of Law (Insurance, Hamburg) & Bachelor of Arts (economics).

*
* *